



Groupe de travail intergouvernemental sur la santé publique,
l'innovation et la propriété intellectuelle
Genève, 4-8 décembre 2006

Déclaration suisse

Genève, le 4 décembre 2006

Seul le texte prononcé fait foi

Monsieur le Président/Madame la Présidente,

Consciente que le travail que nous entamons cette semaine s'inscrit dans un cadre bien plus large, découlant de **l'importance croissante accordée à la santé dans les relations Nord-Sud** depuis un certain nombre d'années, la Suisse n'en souhaite pas moins que le **Groupe de travail concentre son examen sur les recommandations précises contenues dans le rapport de la Commission** sur la santé publique, l'innovation et les droits de propriété intellectuelle.

Suite à l'adoption de la résolution WHA 59.24 en mai dernier, notre délégation a l'honneur de vous présenter brièvement certaines des **mesures prises ces derniers mois par le Gouvernement suisse** pour favoriser d'une part la mise en œuvre en Suisse des recommandations du Rapport de la Commission et d'autre part pour renforcer la coordination entre les différents services de l'administration fédérale compétents dans ce domaine transversal.

Nous avons constitué un **groupe d'experts pour les questions de santé et de propriété intellectuelle** au sein de l'administration fédérale. Il regroupe des représentants des ministères et offices responsables de la santé, de la propriété intellectuelle, de la coopération au développement, de la recherche, de l'économie et du commerce, des droits de l'homme, de l'homologation des médicaments et des affaires étrangères.

Le mandat du groupe intergouvernemental libellé dans la résolution AMS 59.24 demande « d'élaborer une stratégie et un plan d'action mondiaux pour fournir un cadre à moyen terme **fondé sur les recommandations de la Commission** ». Dès lors, le groupe d'experts suisse a basé son analyse sur les **60 recommandations** du rapport de la Commission. Pour obtenir une meilleure vue d'ensemble de la situation en Suisse, le groupe a énuméré les **mesures de mise en œuvre déjà prises** et a analysé le niveau d'importance des recommandations pour leur inclusion ou non dans le futur plan d'action du point de vue Suisse.

Voici quelques **exemples de mise en œuvre concrète en Suisse en commençant avec l'aspect recherche identifié comme prioritaire par le mandat du groupe de travail intergouvernemental**:

- Trois initiatives ont été prises en Suisse pour promouvoir la recherche en santé axée sur les besoins des pays en développement. Tout d'abord, **l'Institut tropical suisse**, notre principal centre de recherche orienté vers les besoins, soutenu pendant plusieurs années par la Direction suisse du développement et de la coopération, va s'allier stratégiquement (avec augmentation du financement) à **l'Institut fédéral de la technologie à Lausanne**, qui est en train d'établir un **Institut pour la santé mondiale**. Un partenariat public-privé avec la Fondation Bill et Melinda Gates est en cours avec la création d'un Institut suisse des vaccins. Enfin, le gouvernement suisse a demandé des fonds de plusieurs millions au parlement pour la période 2008-2011 pour financer des initiatives internationales comme l'EDCTP.
- En matière d'éducation, la Suisse soutient la création d'un **programme de diplomatie globale de santé à l'Institut Universitaire des Hautes Etudes Internationales HEI** à Genève.
- La Suisse, 2e pays à avoir ratifié l'amendement du 6 décembre 2005 de l'Accord sur les ADPIC, prévoit dans la **révision en cours de son droit des brevets** l'introduction d'une licence obligatoire pour la fabrication et l'exportation de produits pharmaceutiques brevetés. Ainsi les pays en développement sans capacité de production pourront désormais se procurer à un prix abordable des produits pharmaceutiques brevetés pour combattre de graves problèmes de santé publique, comme le VIH/SIDA ou le paludisme.

- Il est aussi prévu d'inscrire dans cette loi un **privilège pour la recherche** selon lequel tous les actes accomplis à des fins expérimentales et de recherche ne constituent pas une violation des droits du titulaire du brevet. Enfin, en vue de faciliter l'accès aux produits génériques, la nouvelle loi prévoit une **exception d'exploitation rapide** qui permet de mettre rapidement sur le marché des produits génériques, le jour même où le brevet est expiré.
- La Suisse propose aux pays membre de l'OMC **d'éliminer les droits de douanes sur les produits pharmaceutiques**, afin de baisser leur prix et d'améliorer leur disponibilité.
- Consciente de la **portée transversale des décisions prises au sein des différentes organisations internationales**, la Suisse veille à inclure dans ses délégations des représentants des **divers secteurs concernés**. Ainsi la délégation suisse aux réunions de l'OMC inclut selon le thème traité un spécialiste de la santé, et notre délégation aux réunions de l'OMS, comme celle à laquelle nous assistons aujourd'hui, est composée d'experts de la santé, de la coopération au développement et de la propriété intellectuelle.

Nous espérons que ces premières expériences au niveau fédéral nous permettront d'apporter une **contribution constructive** à nos délibérations de ces prochains jours.

Nous ne voulons pas manquer d'indiquer aussi les **domaines où nous rencontrons des difficultés**. Il est évident que des fonds supplémentaires et des mécanismes de financement innovateurs tel l'UNITAID sont nécessaires pour améliorer sensiblement l'accès aux médicaments. Malheureusement, notre pays n'est pas encore en mesure de participer à ces efforts supplémentaires.

Nous avons identifié **un autre défi**, cette fois-ci commun à tous les pays. La commission demande à juste titre davantage de recherche orientée vers les besoins. La recherche appliquée est surtout dirigée vers les marchés et financée par le secteur privé, tandis que la recherche fondamentale largement financée par le secteur public est motivée par la curiosité. Il s'avère difficile d'influencer l'attitude des chercheurs en recherche fondamentale pour que celle-ci s'oriente plus vers les besoins. **Le monde de la recherche a besoin d'un langage clair de la part de l'OMS.**

Ma délégation reconnaît que **nous ne sommes qu'au début d'un long processus** et qu'il **reste encore beaucoup de chemin à parcourir** jusqu'à ce que toutes les personnes malades et défavorisées dans les pays en développement puissent bénéficier d'un accès aux médicaments et à des traitements axés sur leurs besoins. Nous espérons donc que ce groupe de travail se **concentre sur leurs besoins et avance de manière constructive et pratique** dans ses délibérations. La problématique que nous traitons est vaste et un énorme travail a été réalisé par la Commission pendant plus de deux ans. Nous souhaitons que ces recommandations puissent nous servir de base pour nos discussions et que nous arrivions à la fin de cette semaine avec une meilleure compréhension des prochains pas à entreprendre.

Je vous remercie